

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne
3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
Suisse, 3 fr. par an ; autres
pays, 5 fr. par an.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue
pour la défense de l'hu-
manité fixent de leur propre
gré le montant de leur coti-
sation.

Compte de chèques pos-
taux : Berne III. 496.

Envoi gratuit des statuts
de la Ligue et de numéros
spécimens de tous ses
organes. S'adresser au se-
cretariat, Lausanne, 3 Ju-
melles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-
lers nationaux ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ;
D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; Baron F. de WRANGEL,
Ascona ; A. SESSLER (Berne), D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ;
D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du
Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société
vaudoise de la paix ; E. PEYTREQUIN, président du cons. d'adm. du journal « La Libre
Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'action sociale
et morale, Lausanne ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LON-
GUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay
MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général hono-
raire, Côme ; W. FØRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ;
CASTBERG, ministre norvégien ; D^r de Magalhaes LIMA, ancien ministre de l'Instruc-
tion publique, Lisbonne, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3,
tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité »

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Ligue pour la Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès

Rapport sur la séance du Comité directeur,
qui a eu lieu le 2 décembre, à Berne.

On procéda tout d'abord à l'admission de plu-
sieurs membres nouveaux du Comité. M. Albert
Locher, conseiller national, MM. Tschumi et
Moser, conseillers d'Etat, Berne, M. Gustave
Müller, conseiller national, et plusieurs autres
personnalités suisses et étrangères ont accepté de
faire partie, soit du Comité suisse, soit du Co-
mité international de l'Association.

Il a été décidé ensuite de développer les orga-
nes de la Ligue (« La Voix de l'Humanité » et la
« Menschheit ») et d'y introduire un exposé ré-
gulier des faits du jour, appréciés au point de
vue des intérêts PERMANENTS de l'humanité.

Ces journaux paraîtront désormais tous les
mercredis ; le Comité suisse de l'Association se
réunira fréquemment pour pouvoir diriger l'or-
IENTATION de ses organes vis-à-vis de toutes les
questions actuelles.

Le Comité a entendu, à la fin de la séance,
un rapport de M. Wenger, membre du Grand
Conseil zuricois, sur une initiative curieuse née
dans cette ville : Des ressortissants des différen-
tes puissances belligérantes — opposés l'une à
l'autre — s'y réuniront en des meetings popu-
laires pour revendiquer une fin de la détresse ac-
tuelle ; plusieurs églises leur ont été offertes pour
ces réunions.

Le Comité a jugé que le moment approprié
pour un mouvement général dans le sens indi-
qué n'est pas encore arrivé, mais il a pris con-
naissance, avec intérêt, de l'initiative zuricoise et
de ses perspectives d'avenir.

Le secrétaire de la Ligue :
Otto VOLKART, Berne.

Une conversation politique

par le baron F. de Wrangel, ancien directeur du « Lycée
Alexandre » (collège des sciences politiques) Petrograd,
actuellement Ascona.

Je viens d'assister à une conversation qui m'a
paru assez instructive pour que j'en reproduise
les parties essentielles.

Des représentants de différents pays s'étaient
réunis dans un salon hospitalier où l'on fait de la
bonne musique et se donne le luxe de causer
amicalement sur les questions ardentes qui divisent
en ce moment les peuples et les individus.

M. A. venait d'exposer, avec une conviction en-
thousiaste, les idées mères d'une constitution in-
ternationale qui, selon lui, donnerait la seule solu-
tion rationnelle du problème qu'on tâche de
résoudre par cette conflagration qui dévaste notre
continent.

Cette constitution instituerait une assemblée in-

ternationale, plutôt supernationale, munie des pou-
voirs législatif, exécutif et judiciaire ¹⁾.

M. B. : « Admettons que votre constitution, une
fois acceptée par les Etats civilisés, serait un moyen
efficace pour éviter, dans l'avenir, des guerres
entre les membres de cette confédération ; mais par
quel moyen croyez-vous pouvoir vaincre les aversions
profondes qui divisent l'humanité actuellement ?
Apercevez-vous le moindre indice d'une disposition,
de la part des gouvernements et des peuples belli-
gérants, de s'entendre sur une base quelconque
d'union internationale ? Je ne vois, de part et
d'autre, qu'une résolution inébranlable de mener
la lutte jusqu'à une fin décisive — victoire ou dé-
faite. »

A. : « Je suis de votre avis en ce qui concerne le
moment donné, mais j'ai l'impression qu'il n'y
aura, dans cette guerre sans exemple, ni vainqueur
ni vaincu. »

M. C. : « Pour la réalisation de votre projet, vous
comptez donc sur une exténuation générale, sur
un épuisement d'énergies et de ressources. J'avoue
que ce n'est pas mon opinion ; pour ma part, je
ne doute nullement, que tous les succès militaires
et diplomatiques de l'Allemagne et de ses alliés ne
soient qu'éphémères et que les ressources inépu-
isables de la Russie et de la Grande-Bretagne et la
résolution héroïque de la France et de l'Italie
n'aboutissent, finalement, au triomphe de la bonne
cause. Mais — même si ma foi me trompe et que
l'on soit forcé d'admettre la « partie remise », —
une union entre des nations qui se sont fait tant de
mal, qui se sont dit des choses si terriblement
blessantes, me paraît psychologiquement im-
possible. »

M. D. : « Pour un homme de mon âge, qui a vu
tant de guerres éclater et finir, tant de haines sur-
gir et passer, le mot « impossible » n'existe plus
en politique. Le temps est un magicien tout puis-
sant ! Mais, sans exprimer mon opinion personnelle
sur l'issue de ce conflit gigantesque, je voudrais
savoir, mon cher A., comment vous, qui avez les
habitudes précises d'un homme de science, vous
vous figurez, que les pays belligérants, après tant
de déclarations solennelles de ne parler de paix
qu'après la victoire décisive, puissent entamer des
pourparlers aboutissant à une confédération dans
laquelle les ennemis acharnés d'aujourd'hui s'unis-
sent dans une collaboration loyale pour l'établisse-
ment d'une ère nouvelle, fondée sur la confiance
mutuelle et le respect du droit ? Cela me paraît un
rêve trop beau pour qu'il se réalise ! »

M. E. : « Surtout depuis que les traités sont dé-
clarés n'être que des chiffons de papier ! »

A. : « Avant de répondre à mon vénérable ami D.,
je relève la remarque échappée à M. E. Le mot du
chancelier allemand, tant de fois répété, n'était pro-
noncé que comme excuse pour la violation de la
Belgique dans le cas exceptionnel où, selon l'opinion

¹⁾ Les principes sur lesquels cette constitution devrait
être basée sont exposés dans l'œuvre de Umano « Essai de
constitution internationale » et développés dans mon opus-
cule « Internationale Anarchie oder Verfassung », Orell-
Füssli, Zurich. F. W.

du chancelier et de ses compatriotes, il s'agissait
de l'avenir, de l'existence même de l'empire alle-
mand. Sans doute il y a eu des violations de traités
avant ce jour, il y en a eu depuis, mais on ne peut
en conclure qu'aucun traité n'aie plus de valeur.
Dans les Etats civilisés il y a à chaque jour des in-
fractions contre les lois, mais le régime légal ne
cesse pas de prévaloir, tant qu'une force établie
et reconnue y veille. Mon projet ne vise qu'à l'ins-
titution d'une force analogue qui puisse veiller sur
le maintien des relations entre les Etats indépen-
dants dans des voies légales. Le manque d'une au-
torité qui surveille les relations internationales, le
« saint égoïsme » reconnu et admis comme loi
suprême en politique, voilà ce qui a mené l'humani-
té à ce cataclysme sans précédent. Si l'on ad-
mettait les mêmes principes dans les relations entre
concitoyens, on aurait l'anarchie en permanence.
Les peuples ont trouvé que l'indépendance absolue
de l'individu est incompatible avec les intérêts
communs ; ils sont parvenus, par l'organisation d'un
Etat moderne, à restreindre la liberté individuelle
dans des limites clairement définies par des lois
promulguées par l'Etat dans son action législative,
sanctionnées par son pouvoir exécutif et surveillées
par ses organes judiciaires.

Tant qu'il n'y aura pas d'organes analogues
pour légaliser les relations internationales, il n'y
aura qu'anarchie internationale en permanence.
Les conflits armés entre les Etats ont, par le passé,
cessé pour des intervalles plus ou moins prolongés ;
ces intervalles qu'on honorait du nom de « paix »,
tandis qu'en réalité ce n'étaient que des armistices
à échéance imprévue. Il faut que cela finisse et une
constitution internationale y mettrait une fin. »

D. : « J'admets que cela serait une solution du
problème, mais comment la réaliser ? »

A. : « Certainement c'est là la difficulté, mais
quand on a la conviction bien fondée que c'est le seul
moyen qui puisse protéger le monde civilisé contre
une répétition d'épreuves pareilles, on trouve le
courage de surmonter les difficultés. »

B. : « Vous voulez supplanter l'abus du pouvoir
des Etats par un pouvoir supérieur à tous. Et qui
parviendrait à prévenir l'abus de ce pouvoir su-
prême ? »

A. : « Permettez-moi de vous répondre par une
question : Est-ce que vous, qui critiquez toujours,
et avec tant de raison, le pouvoir excessif de l'Etat
moderne, est-ce que vous préféreriez de le suppri-
mer ? »

B. : « Certes non, mais je cherche à m'y opposer
et à le restreindre. »

A. : « Mais par des moyens paisibles, sans en ap-
peler à la force armée, n'est-ce pas, par les moyens
que le droit public vous offre, la propagande, la
coalition, l'association, etc. Dans une constitution
internationale il ne manquera aucun de ces moyens
éprouvés et approuvés par l'expérience de la vie
bourgeoise. »

D. : « Excusez mon impatience, mais voulez-vous
m'indiquer le premier pas pour arriver à cette
constitution. Ce n'est que le premier pas qui coûte. »

A. : « Selon mon idée, ce ne seront pas les belligérants qui feront le premier pas, ce seront les neutres. »

E. : « Les Etats-Unis profitent trop de milliards de cette guerre pour en désirer la fin et les pays neutres de l'Europe n'ont ni assez d'influence, ni d'indépendance pour oser s'en mêler. Ils sont contents si les grandes puissances ne les oppriment pas trop, chacune de son côté et à sa manière. »

A. : « Ce n'est ni médiation ni intervention que j'attends de la part des neutres. Ce n'est que la préparation du terrain pour une paix raisonnable, conclue au moment psychologique propice. Je considère qu'une paix mettant fin à cette guerre ne serait raisonnable qu'autant qu'elle présente des garanties de durée et d'apaisement. Pour étudier les conditions d'une paix ainsi conçue, pour former une opinion publique là-dessus, il faut la liberté de discussion qui, par le temps qui court, n'existe que dans les pays neutres. En discutant le problème, il faut se donner la peine de l'envisager dans sa plénitude, de peser d'un côté les aspirations des différentes nations, en comparant, de l'autre côté, les forces vives prêtes à les soutenir, soit par l'influence de l'intelligence et du sentiment, soit par la force brutale. On ne peut parvenir à aucune solution valide, basée sur des réalités, si l'on ne tient pas compte de ces deux éléments qui sont au fond de toutes les luttes : de l'intensité et de l'étendue des prétentions et des forces dont on dispose pour les soutenir. »

Ce ne sont que les neutres qui peuvent juger avec quelque impartialité et liberté d'esprit sur l'aspect général du problème. Tant que les deux parties engagées dans la lutte à outrance conservent l'espoir d'une victoire décisive, les discussions des neutres n'auront qu'une valeur académique. Mais quand le moment de lassitude sera venu et que la perspective d'une lutte sans issue sera envisagée dans toute son absurdité hideuse, les belligérants seront disposés à apprécier le travail préparatoire fait par les neutres, disons plutôt dans les pays neutres, avec le concours des esprits libres et indépendants de tous les pays.

Je ne sais si ce moment psychologique va arriver bientôt, mais je ne doute pas qu'il n'arrive un jour et c'est pourquoi je tâche de contribuer ma part modeste aux travaux préparatoires. Chacun peut le faire, ne fût-ce que par sa sympathie pour cette peine ardue et souvent décourageante.

J'envisage tous les projets de constitution, dont le nombre et la diversité s'accroît tous les jours, sous ce point de vue. Par des propositions précises les idées se fixent, les principes généraux sont saisis dans toute leur portée et la discussion quitte le domaine abstrait.

E. : « Eh bien, la discussion sur les conditions d'une paix durable étant ouverte, je vous dirai mon opinion là-dessus. Elle ne peut être durable que lorsqu'elle satisfait le sentiment de justice et ce sentiment exige que le coupable soit châtié, et comme il ne peut y avoir de doute sur le gouvernement qui a provoqué cette guerre, elle doit être menée à bout, c'est-à-dire jusqu'à la défaite de la Triplice actuelle, non pas pour détruire l'Allemagne, mais pour la faire payer les dégâts qu'elle a causés. Cette tâche de payer la note occupera les forces vives de ce peuple turbulent pour quelques générations et par cela même la durée de la paix sera assurée. »

A. : « Cette solution du problème je la trouve prévalante chez mes amis de langue française. Il y a pourtant deux objections à y faire. Premièrement la question de faute et de responsabilité n'est pas si claire que cela vous paraît. Certainement ni la France ni la Belgique n'ont voulu de cette guerre, provoquée par l'ultimatum d'éternelle mémoire. Mais si la France y participe c'est à cause de son alliance avec la Russie, une alliance conclue dans l'espoir de révoquer, à un moment propice, le traité de Francfort, suite d'une guerre certaine-

ment populaire en France à son début, parce qu'on la croyait sûre de la victoire.

Tant que dans les relations internationales on admet l'égoïsme comme principe de conduite, la question de tort ou de raison se décide par le succès ou l'insuccès de la politique suivie.

Mais l'argument décisif contre ce point de vue prévalant en France, c'est que l'histoire nous prouve que ce n'est pas toujours la cause qui nous paraît être la plus juste qui remporte la victoire aux champs de bataille. Il faut donc se demander si la victoire est probable et non pas si elle est désirable. Il faut tâcher d'envisager les choses comme elles sont, surtout quand la continuation de cette guerre exige le sacrifice quotidien de milliers d'hommes et la destruction de valeurs qui pourraient, dans leur ensemble, soulager toutes les misères matérielles des peuples de l'Europe.

Ce ne sont pas les vrais coupables qu'on frappe en continuant la guerre à outrance, ce sont les peuples, victimes d'un système de politique surannée, qu'on prive de leur sang et qu'on ruine pour des générations à venir.

Tâchons donc de changer ce système en l'étudiant sans préjugé ni parti pris. Ce n'est que cela que nous voulons faire en vous invitant à participer à notre œuvre, en critiquant nos arguments, en nous indiquant les voies pour arriver au but suprême : à la suppression de la guerre comme moyen de lutte entre Etats civilisés.

On est arrivé à la solution de problèmes plus difficiles que celui-ci, et on y parviendra ; si ce n'est pas comme conclusion de cette guerre, ce sera pour un avenir plus éloigné. »

En se séparant, chacun de ceux qui avaient pris part à la conversation étaient sûrs d'avoir eu raison.

Mais parmi les assistants il y en avait quelques-uns qui avaient suivi la discussion attentivement, mais sans parti pris ni préjugés, et ceux-là en profitèrent.

Du droit de la force à la force du droit

Telle est la formule heureuse choisie comme titre d'un volume récent par M. Edgard Milhaud, professeur à l'Université de Genève.

M. Milhaud, le distingué directeur des « Annales de la Régie directe », a consacré sa vie aux problèmes de l'économie politique et les amis de notre œuvre ont apprécié les savantes études que l'ancien président de l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales a bien voulu contribuer aux « Documents du Progrès ». Ils retrouveront la même documentation sûre dans son livre récent (1).

M. Milhaud explique d'abord pourquoi il n'a pas perdu sa foi dans l'avenir du droit international. Il montre, lui, Français, passionnément épris de sa patrie, que cette idée du droit est une des idées directrices développées par le génie français à travers l'histoire. Il expose les responsabilités qui ont amené le non-succès des deux conférences de La Haye et qui n'incombaient certainement pas à la France. Il s'efforce de vivifier en France cette belle ambition d'être le « soldat du droit ».

M. Milhaud conclut par des propositions qui sont identiques à celles que nous avons propagées par notre journal. Il exige que le droit des gens de l'avenir soit entouré de garanties efficaces, qu'une forte armée internationale le protège contre toute atteinte possible et défende les faibles contre les forts qui seraient tentés d'abuser de leur puissance. Ainsi, il deviendra possible de réduire simultanément les armements nationaux.

M. Milhaud démontre que la seule alternative à ces propositions du mouvement pacifiste serait la transformation des nations en de grandes usi-

nes de guerre, l'abandon de la division internationale du travail et le retour à un régime d'économie nationale étroit, misérable, qui se suffirait à lui-même et parerait ainsi au danger d'un blocus.

Il signale aussi un autre fléau qui nous menace et qui n'a pas encore été signalé, que nous sachions, d'un autre côté :

« Autre conséquence encore : La pensée de la guerre dominant les esprits, la science, moyen de guerre, cesserait d'avoir la publicité qu'elle a aujourd'hui et qui est si favorable à son avancement. Lorsqu'un gouvernement estimerait avoir intérêt à confisquer une découverte ou une invention susceptible de lui donner un surcroît de force dans les combats à venir, il n'hésiterait pas à le faire ; l'inventeur, par loyalisme national, s'inclinerait et les autres peuples n'en auraient connaissance que plus tard, le jour où la grande guerre venait, découvertes et inventions se révéleraient au monde dans l'universel carnage. »

« Transformation des nations en camps retranchés, recul de l'économie mondiale à l'économie nationale, rétrogradation de la science de la pleine clarté au mystère, répudiation des grandes idées humanitaires des dix-huitième et dix-neuvième siècles, et de l'aube du nôtre, il faut accepter tout cela et il faut accepter la perspective de la guerre future, de la guerre planétaire, dont nous serons ou dont nos enfants seront les témoins, ou bien il faut, à cette heure, dégager des événements les conséquences qu'ils comportent, et vouloir les transformations radicales dans les relations des peuples qui sont dans l'inflexible logique de la situation. »

Haine ou fraternité

Il est indéniable que la guerre actuelle ne rend pas faux ce qui était vrai avant elle, illogique ce qui était logique, mal ce qui paraissait bien.

Pacifistes, humanitaires, fraternitaires nous étions en 1914, tels nous restons aujourd'hui et resterons demain.

Oui, la raison doit inspirer nos actes. Oui, la justice doit être la base solide de l'ordre nouveau instauré après la tourmente sur les débris du régime de fer de la paix armée, qui a fait faillite, et sous lequel les peuples ne veulent sans doute pas revivre.

Mais si les sentiments, si la passion, si la haine par conséquent ne doit pas être la conseillère du vainqueur lorsqu'il dictera la paix aux Empires du Centre, est-il possible que la froide raison puisse, si tôt, pacifier les âmes initiées des foules ?

Pouvons-nous oublier nous-mêmes les excès systématiques des ennemis que nous n'avons pas provoqués ?

Se peut-il que soudain reflourissent dans nos cœurs ces sentiments de cordiale solidarité humaine qui, après 1870 et la paix de Francfort, n'avaient pu déjà être ranimés que par une culture patiente et appliquée ?

N'en avons-nous pas été dupes ? N'en avons-nous pas presque dû rougir ?

Comment espérer qu'un Français puisse, dans l'avenir et pour un temps plus ou moins long, voir dans un Allemand autre chose qu'un ennemi, un hôte infidèle ? N'est-ce pas le crime le plus terrible des auteurs responsables de la guerre que d'avoir creusé, entre des nations déjà séparées par tant de souvenirs, un fossé qui paraît infranchissable ?

La raison, qui tient compte de toutes les contingences et détermine l'action tant d'après le but à atteindre que d'après le milieu et le moment, ne peut pas faire abstraction des sentiments haineux que la guerre actuelle a développés dans les âmes.

Entre tant d'autres éléments, la haine est un fait qui ne peut pas être négligé. C'est une conclusion lamentable, mais il faudra longtemps pour que vainqueurs et vaincus puissent fraterniser.

J. Palant, prof. au lycée Leconte de Lisle à St-Denis (Réunion).

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.

1) Genève, Edition Atar, 1915